

L'action culturelle en bibliothèque

1. Eléments de définition

« Les bibliothèques ne sont pas des objets solitaires. Les collections qui les constituent et dont elles ont la charge n'ont de valeur que rayonnante. L'action culturelle n'est pas, pour la bibliothèque, une fonction subsidiaire ou facultative, un supplément d'âme. C'est tout simplement la bibliothèque en action. La fonction d'animation n'y est pas occasionnelle mais structurelle. [...] La « médiathèque » n'est pas seulement une bibliothèque multimédia : c'est une bibliothèque pluriactive. »

Michel Melot, Avant-Propos à *L'Action culturelle en bibliothèque*, Huchet Bernard & Payen, Emmanuelle (dir.), Ed du Cercle de la librairie, 2008

Animation : Terme le plus souvent utilisé et faisant référence au processus requis pour concevoir, programmer et organiser une manifestation culturelle. La dimension pratique domine (points positifs et négatifs)

Médiation culturelle : Terme désignant la rencontre entre un public et une œuvre, grâce à une personne intermédiaire mettant en place des dispositifs d'aide à la découverte et à la compréhension, adaptés au public et au support présenté.

Action culturelle : Ensemble d'animations pensées à l'échelle d'un établissement, réunies autour d'une ou plusieurs thématiques, en direction de certains publics. L'action culturelle doit être le résultat d'un projet global, d'une stratégie, et pas une simple juxtaposition d'animations.

L'action culturelle est donc l'aboutissement d'une réflexion sur l'activité de créer et programmer des animations dans un établissement pour lui donner plus de sens, de cohérence et de lisibilité.

Nous commencerons par définir l'action culturelle en bibliothèque de lecture publique, où elle se développe le plus, pour terminer par une ouverture sur les bibliothèques universitaires. Où qu'on se situe, un **projet culturel** s'inscrit dans une charte culturelle de lecture publique, en lien avec la politique générale de la bibliothèque, en articulation avec les missions et objectifs généraux de l'établissement et en résonance étroite avec la politique documentaire. Les projets doivent correspondre aux objectifs généraux de la bibliothèque et les mettre en œuvre à leur façon. Un projet culturel identifie la bibliothèque comme un acteur culturel à part entière, tout en lui conférant une identité

propre, différente de celles des autres partenaires culturels : centre culturel, théâtre, MJC, école...

2. Histoire de l'action culturelle en bibliothèque

1930 : Expérimentation avec la Bibliothèque de l'Heure Joyeuse (Paris), sur des publics jeunesse et grâce au modèle américain

1970 : Développement – très modeste – des animations en bibliothèque dans le cadre de la politique de démocratisation culturelle mise en place par André Malraux, Ministre de la culture

1980 : Essor continu accentué par la pression des élus locaux (image dynamique de la bibliothèque)

2000 : La notion de politique d'action culturelle émerge en bibliothèque, qui va de pair avec la professionnalisation des métiers.

Depuis le 3^{ème} lieu et la bibliothèque comme lieu de vie : développement du participatif, construire avec les usagers.

L'animation complète les collections.

3. Fonction et objectifs de l'action culturelle

3.1 Les trois fonctions de l'action culturelle

- Fonction **culturelle** = faire découvrir des auteurs, des artistes, des œuvres, mettre les collections en valeur
- Fonction **sociale** = lieu de rencontre, de débat, d'échange, multiculturel et pour toutes les catégories sociales
- Fonction de **loisirs** = lieu de divertissement

Ces trois fonctions se retrouvent d'autant plus dans les bibliothèques pensées comme des tiers-lieux, des lieux de rencontres.

3.2 Objectifs de l'action culturelle

Objectifs **politiques** : développer la lecture, soutenir la création contemporaine, animer le territoire, permettre le développement d'une distanciation critique

Objectifs **artistiques et sociaux** : entendre et découvrir la création contemporaine (poètes, metteurs en scène...), découvrir l'édition indépendante, permettre à des intellectuels de confronter leurs points de vue, favoriser les rencontres interdisciplinaires, favoriser l'échange...

L'action culturelle en bibliothèque sert donc, de façon non exhaustive, à :

- Conquérir de nouveaux publics et fidéliser les usagers
- Promouvoir les collections
- Inventer de nouvelles formes d'accès au savoir, à la culture
- Multiplier les passages entre culture savante et culture pour tous

- Animer un lieu, le faire vivre, se renouveler en permanence, donner une image conviviale de la bibliothèque
- Motiver et souder des équipes

4. Typologie des animations

- Manifestations orales : rencontre auteurs, conférences
- Spectacle vivant : concert, spectacle, cirque, théâtre...
- Projections
- Animations participatives
- Animations directement réalisées par les bibliothécaires ou le personnel
- Expositions
- Temps forts, les événements, les festivals

5. Une méthodologie de projet nécessaire

Il existe bien en bibliothèque une spécificité de l'action culturelle qui n'est pas un produit ou un objet, une discipline artistique ou intellectuelle, mais bien le résultat d'une multiplicité d'interlocuteurs : tutelles, partenaires, publics, intervenants, équipes. Elle fait également appel à la maîtrise de nombreuses réglementations différentes. Elle s'inscrit dans un calendrier précis, et aucun retard n'est possible, étant données les échéances à respecter.

Maîtriser la méthodologie de projet permet de prendre en compte toutes les étapes et la complexité des acteurs et règles, et donc *in fine* de construire une programmation.

La méthodologie de projet de l'action culturelle est la suivante :

- La conception intellectuelle du projet
- Les acteurs du projet : équipes, partenaires, voire publics lorsqu'il s'agit d'un projet participatif
- La préparation du budget
- Les partenaires, qu'ils soient institutionnels (autres bibliothèques, autres services), associatifs, éducatifs,
- Le cheminement du projet : échéancier, calendrier, conventions, contrats
- Le déroulement de l'animation
- L'évaluation, qu'on ne doit pas laisser de côté

On peut utiliser les outils suivants :

- Fiche projet, qui permet de noter les idées d'animations, assurer un suivi par projet, pouvoir les organiser plus facilement et en faire le bilan.
- Rétroplanning
- Livret d'accueil
- Feuille de route

L'action culturelle peut avoir, comme pour les documents, une **charte d'action culturelle**¹, qui est un document fixant les objectifs, missions et moyens des actions culturelles mises en place telles que définies dans le projet d'établissement, lui-même prenant compte des orientations et projets souhaités par la ville dans le cadre de sa **politique culturelle**.

6. La charte d'action culturelle

Elle permet de rappeler les missions et objectifs de la bibliothèque, de définir des engagements, aider au pilotage et à la coordination des actions, donner une identité, mieux associer les partenaires, fixer le cadre des actions, avoir le même discours auprès du public et de valoriser ces actions auprès des élus. Elle permet aussi en période de crise de réaffirmer la place de cette activité dans l'établissement et le niveau attendu.

Il s'agit donc, lorsqu'on fait de l'action culturelle, de connaître son contexte, définir un cadre stratégique, ses objectifs, ses moyens, ainsi que des critères d'évaluation de l'action menée².

A minima, la charte devra donc comporter :

- Une partie sur les missions : il s'agit d'énoncer clairement les missions de la bibliothèque en matière d'action culturelle. De celles-ci vont découler tous les objectifs énoncés par la suite.
- Une partie sur les publics : la question des publics est un objectif majeur à préciser. La politique culturelle se définit en fonction d'eux. On peut également préciser les cibles prioritaires de la politique d'action culturelle, s'il y en a (publics empêchés, population défavorisée, etc.)
- Une partie sur les thématiques privilégiées : la charte devra également évoquer les orientations thématiques retenues dans le cadre de la politique d'action culturelle (signaler par exemple que la médiathèque a développé un fonds d'exception ou un fonds spécialisé et la nécessité de les valoriser dans le cadre d'animations)
- Une partie sur les différents types d'animations : il s'agit ici de signaler et justifier la diversité des types d'animations proposées par la bibliothèque, si ce choix a été fait.
- Une partie sur le partenariat : la charte permet de préciser le travail effectué avec différents types de partenaires et d'expliquer la raison d'être de ces partenariats.
- Une partie sur l'évaluation et la communication : ici, il faut rappeler comment la bibliothèque entend communiquer avec ses usagers au sujet des actions qu'elle mène, et dans quelle mesure elle souhaite évaluer leur satisfaction et le succès de l'opération

¹ <https://biblio.gironde.fr/laction-culturelle-en-bibliotheque> (page consultée le 01/08/2025)

https://www.univ-reims.fr/bu/media-files/9808/charte_action_culturelle_bu_urca_12_2017_a_03.pdf pour un autre exemple en BU (consulté le 01/08/2025)

7. Contractualisation

Faire venir un artiste en bibliothèque nécessite de le rémunérer à hauteur de son travail. Aujourd'hui, la professionnalisation de l'action culturelle dans tous les types de bibliothèques professionnalise également les échanges. Il est important de se former aux différents types de contractualisations possibles³.

La contractualisation dépend du statut juridique de l'intervenant :

- Association, auto-entreprise, artiste déclaré à la Maison des Artistes => convention d'intervention
- Intermittent du spectacle => rémunération via le GUSO⁴ (Guichet unique du spectacle occasionnel)
- Aucun de ces statuts : recrutement en vacataire culturel (budget du personnel vacataire ou contractuel)

La rémunération d'un auteur dépend également du type d'intervention⁵ :

- Droits d'auteur. Seules les activités artistiques et les activités dans le prolongement de l'activité artistique (activités dites accessoires) peuvent être rémunérées en droits d'auteur
 - Revenus issus de la création, de l'utilisation ou de la diffusion de l'œuvre
 - Revenus issus des activités accessoires
- Honoraires ou salaire
 - Conférence...
 - Activités accessoires lorsqu'elles sont réalisées par un auteur ayant atteint ou dépassé le plafond autorisé de revenus pour les activités accessoires

Quelles démarches pour l'organisateur ?

- Si droits d'auteur :
 - L'auteur doit remettre au diffuseur une note de droits d'auteur.
 - Le diffuseur doit s'enregistrer auprès de l'URSSAF sur la plateforme en ligne dédiée aux auteurs.
- Si salaire :
 - Contrat de travail
- Si honoraires :

³ Voir le site du Ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/arts-plastiques/actualites/La-remuneration-du-droit-de-presentation-publique> (consultés le 01/08/2025)

⁴ <https://www.guso.fr/information/accueil> (page consultée le 01/08/2025)

⁵ Voir le guide pratique de l'Agence régionale du livre PACA : https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2018/09/guide_auteurs_remuneration-2018-ok_web.pdf (consulté le 01/08/2025)

- Pour régler l'auteur en honoraires, le diffuseur doit s'assurer que l'auteur a un statut de travailleur indépendant et donc un numéro de SIRET. Les cotisations sociales sont dans ce cas à la charge de l'auteur⁶.

8. Limites de l'action culturelle ?

Dans un article intitulé « Publics des animations et images des bibliothèques »⁷, en 2020, le sociologue Claude Poissenot déclarait : « Les deux tiers [des publics des animations] sont inscrits et les trois quarts sont des visiteurs (inscrits ou non). Seul un cinquième n'est ni inscrit ni visiteur. Autrement dit, c'est seulement à la marge que ce type d'activité permet de faire découvrir la bibliothèque. »

Ainsi, bien que les bibliothèques aient particulièrement insisté sur leur volonté d'attirer dans leurs murs de nouveaux publics, en particulier par le biais de l'organisation d'animations, elles parviennent le plus souvent seulement à attirer les publics déjà familiers du lieu. L'action culturelle apparaît alors comme **un service supplémentaire proposé par la médiathèque** et, à ce titre, elle a le mérite de conforter la médiathèque dans sa fonction d'espace public aux usages différenciés. Il reste cependant important de renouveler régulièrement l'offre en direction de ce public familial : de nombreux programmes d'animation culturelle sont construits uniquement dans cette optique. L'élargissement des publics, quant à lui, pourrait viser toutes les catégories de personnes qui ne fréquentent pas la médiathèque, et ce pour des raisons très diverses (obstacles socioculturels, mais aussi problème de temps disponible ou d'horaires, handicaps, autres pratiques culturelles, manque « d'appétit » pour les bibliothèques,...).

La médiathèque est alors amenée à « **sortir de ses murs** » pour travailler avec des partenaires (des structures institutionnelles, des associations et des acteurs locaux plus modestes) et proposer des actions culturelles innovantes et diversifiées, par exemple des bibliothèques de rue ou des cours d'alphabétisation.

9. Environnement et participation

La question de la participation des usagers, qui est de plus en plus posée en bibliothèque, se pose également dans le cadre de l'action culturelle. On peut trouver, de façon non exhaustive :

- La programmation de films
- Des ateliers créatifs,
- Des bibliothèques humaines (<https://labibliothequehumaine.fr/>)

⁶ Le CNL établit une grille tarifaire sur laquelle on peut s'appuyer : <https://centrenationaldulivre.fr/sites/default/files/2023-10/Grille%20tarifaire%20%20CNL%202024.pdf> (consultée le 01/08/2025)

⁷ <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2011-05-0087-002> (consulté le 01/08/2025)

Vincent Chapdelaine, dans *Vers une bibliothèque participative*, écrivait :

« Animées par les tendances des bibliothèques « troisième lieu » et des learning commons, les bibliothèques se transforment peu à peu de lieux documentaires en lieux de vie. La prochaine grande étape est de les transformer en lieux participatifs, où citoyens, étudiants et communautés de toutes sortes pourront travailler, créer, collaborer, et organiser des activités d'échange de connaissances au sein d'espaces flexibles, invitants et agréables, bref somme toute conçus à cette fin ».

Le rôle des professionnels est alors de favoriser la mise en place des animations participatives, en prenant en charge les aspects d'organisation, de logistique et de communication.

On passe alors du « pour » au « avec ».

L'intérêt est multiple :

- Faire venir les publics éloignés des bibliothèques
- Redéfinir son approche des publics, de besoins à satisfaire à ressource potentielle à activer
- Élargir son champ de compétence : savoir-faire, savoir, savoir professionnel...
- Valoriser les ressources du territoire
- Créer du lien, de la convivialité
- Devenir citoyen
- S'impliquer, coopérer, co-construire

De nombreux travaux ont été fait sur ce sujet, qui peuvent être consultables en ligne :

- *La participation en bibliothèque*, Manon Couëffé, 2017, disponible sur <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01712384>
- *Action culturelle en bibliothèque et participation des populations*, Marine Peotta, 2014, disponible sur <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65022-action-culturelle-en-bibliotheque-et-participation-des-populations.pdf>
- *La place des usagers au sein des bibliothèques municipales : une comparaison entre Lille et Paris*, Adrien Therain, 2018, disponible sur https://pepite-depot.univ-lille.fr/LIBRE/Mem_Droit/2018/LILU_DMSP_2018_025.pdf
- *L'action culturelle en bibliothèque municipale : légitimité, enjeux et limites*, Mathilde Roy, 2021, disponible sur <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03414773>

10. L'action culturelle en bibliothèque universitaire

10.1. Cadre institutionnel

→ Le rôle de la bibliothèque universitaire en matière d'action culturelle est inscrit dès le décret qui entérine la création des SCD en 1985. L'article D714-29 du décret n°2013-756 du 19 août 2013⁸ précise clairement la vocation qu'ont les bibliothèques à participer "aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université, ou des établissements contractants".

→ Peu après l'adoption de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013⁹ relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a été signée une convention cadre "Université, lieu de culture" entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le but avoué de cette convention est d'"intensifier les pratiques artistiques et culturelles des étudiants et plus largement de la communauté universitaire", de "renforcer les échanges entre les universités et leur environnement de manière à en faire des lieux de culture ouverts sur la cité", de "dynamiser les partenariats avec les institutions artistiques et culturelles", de "favoriser la rencontre entre l'université et la création artistique"¹⁰.

Bien que présidant à la création des SCD, cette activité a longtemps été reléguée au second plan pour diverses raisons : faiblesse des budgets, auto-disqualification en la matière au regard de ce qui était proposé en lecture publique, manque de formations. Toutefois, nous constatons depuis une dizaine d'années un réel essor en la matière.

Depuis 2007, la LRU¹¹ en instaurant un climat concurrentiel entre les établissements d'enseignement supérieur a fait de la diffusion de la culture scientifique un enjeu de développement important pour les universités. En plus de la qualité des enseignements dispensés et de la recherche effectuée au sein d'un établissement, une attention particulière est portée par les agences d'évaluation sur le nombre et la qualité des opérations de valorisation scientifique. À ce titre, et pour permettre aux établissements d'atteindre un certain nombre d'objectifs liés à leur visibilité, l'action culturelle en bibliothèque universitaire trouve une nouvelle légitimité. Par ailleurs, dans le cadre de

⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000024497856/> (consulté le 01/08/2025)

⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027735009/> (consulté le 01/08/2025)

¹⁰ Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de la culture et de la communication et Conférence des présidents d'université. *Université, lieu de culture – Convention-cadre* [en ligne]. 2013. Disponible à l'adresse : https://www.culture.gouv.fr/presse/archives-presse/Archives-Communique-de-presse-2012-2018/Annee-2013/Signature-de-la-convention-cadre-Universite-lieu-de-culture_ [consulté le 01/08/2025]

¹¹ <https://www.vie-publique.fr/loi/20504-libertes-des-universites-autonomie-des-universites-gouvernance-des-un> (consulté le 01/08/2025)

la qualité de la vie étudiante, les universités se doivent d'être de plus en plus attractives en proposant à leurs (futurs) étudiants une ouverture culturelle tant artistique que scientifique et technique.

10.2. Pourquoi faire de l'action culturelle en BU ?

Ce qui, à l'origine, procédait d'un choix tend de plus en plus à devenir un impératif déterminé par un contexte profondément modifié depuis quelques années.

10.2.1. Un nouveau contexte géographique

Les universités sont de plus en plus amenées à jouer un rôle très important dans le développement culturel et social des territoires. Elles peuvent être « une source d'animation du tissu culturel local à travers la valorisation socioculturelle des savoirs scientifiques à l'intention du grand public »¹², servant ainsi de ressources pour l'ensemble du territoire. Par ailleurs, en intégrant en 2013 aux missions du service public d'enseignement la formation initiale et continue tout au long de la vie, l'Université a renforcé l'accueil de publics différents. Dans ce contexte, la BU, en tant qu'espace ouvert à tous les publics sans distinction joue un rôle de plus en plus important non plus seulement au sein de l'Université mais au sein de la cité.

10.2.2. Un nouveau contexte documentaire

Avec l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les métiers de la documentation ont profondément évolué. Si les missions relevant de la constitution des collections sont toujours présentes, force est de constater que les axes dédiés à la médiation documentaire ont pris une grande importance. Pour exister dans un univers informationnel tentaculaire au sein duquel la bibliothèque devient un nœud parmi tant d'autres, les activités relevant de la mise en valeur des collections numériques et papier à travers l'organisation de séances de formation et d'exposition ou de conférences deviennent primordiales.

¹² Myrtille MOREAU et Frédéric TESSON, « Modalités et enjeux de l'insertion territoriale d'une université en ville moyenne. Approche à partir de la recherche scientifique à l'université de Pau et des Pays de l'Adour », <https://journals.openedition.org/cybergeogeo/24810?lang=es> (consultée le 01/08/2025)

10.3. Que faire en la matière ?

Dans le cadre de son mémoire de DCB¹³, Adèle Martin a organisé une enquête très pertinente en interrogeant 46 bibliothèques universitaires sur leur rapport à l'action culturelle au sens large. Cette enquête bien que partielle a fait ressortir un certain nombre de données permettant de dresser un panorama relativement fiable des types d'actions menées.

Les projets culturels des bibliothèques universitaires reposent généralement sur quelques axes. Un des principaux axes est sans conteste la valorisation des collections, que la BU possède des collections patrimoniales ou non. Ce genre de dispositif (qu'il s'appuie sur des expositions ou d'autres formes de manifestations) permet de mettre en relation un public avec un fonds documentaire en donnant sur les collections un coup de projecteur particulier car la plupart du temps thématisé.

La valorisation des enseignements et de la recherche de l'Université de tutelle est également un axe majeur développé par les BU. Cet axe permet de fédérer autour d'un projet culturel des bibliothécaires et des enseignants donnant à la BU une plus grande légitimité scientifique et une meilleure visibilité au sein de l'Université.

Certaines bibliothèques, affirmant ainsi leur vocation à démocratiser et décloisonner les savoirs, tentent de proposer aux étudiants une ouverture culturelle artistique ou scientifique et technique.

Enfin, un peu plus en marge, des établissements impulsent des initiatives et pratiques artistiques étudiantes dans le cadre de leur projet culturel.

L'action culturelle en bibliothèque universitaire peut prendre plusieurs formes : expositions, conférences, lectures, projections, manifestations interactives... Le choix du type de manifestations est souvent conditionné par la configuration des bâtiments et par les contraintes ou les opportunités que présentent les espaces pouvant être mis à disposition.

Quelle que soit la forme choisie, il peut être intéressant de s'appuyer sur des événements nationaux (Nuit des Musées, Journées du patrimoine, Les Nuits de la lecture¹⁴) ou locaux pour inscrire ces événements dans un contexte plus large. Exemple de Nuits de la lecture à Aix-en-Provence avec la participation de la BU LSH

¹² Adèle MARTIN et Joëlle GARCIA, *Action culturelle à l'université : quel(s) territoire(s) pour la bibliothèque universitaire ?* Villeurbanne, Rhône, France, 2014. <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65113-action-culturelle-a-l-universite-quels-territoires-pour-la-bibliotheque-universitaire.pdf>

¹⁴ <https://www.nuitsdelalecture.fr/> (consulté le 01/08/2025)

des Fenouillères¹⁵ : organisation de parties de « Loups-garous de Thiercelieux », d'une murder party et de la lecture des Lettres à madame par son autrice Nathanaëlle Quoirez. De plus, la fidélisation des publics passe aussi par la mise en place d'événements récurrents. Ainsi, les cycles de conférence avec un titre propre, un même lieu, un même créneau horaire, une même exigence de forme tendent à identifier et « labelliser » clairement un ensemble de conférence en faisant de chaque moment un véritable rendez-vous.

10.4. Comment (bien) faire de l'action culturelle en BU ?

L'organisation de manifestations quel que soit leur degré de formalisation nécessite la mise en place de moyens financiers et humains.

Tout projet doit en effet être planifié et chiffré en amont. À ce titre, contrairement à ce qui est trop souvent vu dans les SCD qui prélèvent sur leur budget global de fonctionnement le montant des dépenses afférentes aux différents projets, il convient d'établir clairement lors du dialogue de gestion une ligne budgétaire relative à ce type d'activités. Ce montant défini en amont sur la base d'un recensement et d'une validation des différentes opérations proposées sera subdivisé par la suite en autant de sous-budgets correspondant aux divers projets envisagés pour l'année.

Dans un contexte budgétaire contraint, l'action culturelle est très souvent reléguée au second rang. En témoigne les 2000€ annuels qui semblent constituer le budget moyen consacré à ce type de projets par plus de la moitié des BU interrogées dans l'enquête réalisée par Adèle Martin, ces dernières préférant axer leurs dépenses sur leurs acquisitions documentaires. On constate donc un hiatus entre la volonté très clairement énoncée des universités de faire de la diffusion de la culture scientifique un axe majeur de leur développement et la part du budget qui est allouée à ces activités au sein des SCD qui ne bénéficient pas spécialement de dotation particulière pour répondre à la commande de leur tutelle.

Pour atteindre leurs objectifs, il n'est pas rare de voir des SCD solliciter des fonds spéciaux en établissant des demandes de subventions effectuées dans le cadre d'appels à projet nationaux ou régionaux pouvant correspondre à des événements récurrents (Ex : Fête de la Science) ou bien encore à une période de commémoration particulière (Ex : Mission Centenaire).

L'organisation d'événements nécessite également une très forte implication des personnels. Des premières prises de contact à l'élaboration du budget prévisionnel pour aboutir *in fine* au déroulement de l'événement, les différentes étapes prennent toutes

¹⁵ <https://www.frequence-sud.fr/art-53587-nuits-de-la-lecture-aix-en-provence-aix-en-provence> (consulté le 01/08/2025)

un temps certain et nécessitent de grandes capacités d'organisation et d'anticipation. Pour se donner les moyens d'atteindre les objectifs assignés, il est important d'avoir un agent dont le profil de poste pourra être totalement ou partiellement dédié à ce type de missions, ce qui est encore peu souvent le cas. L'accomplissement des tâches dévolues à l'action culturelle fait appel à des compétences particulières qui nécessitent une formation spécifique (scénographie, gestion de projets culturels...).

Par ailleurs, il est nécessaire d'envisager localement la constitution de commissariats scientifiques pour chaque événement (une exposition ou un programme de conférences) autour d'un porteur de projet, personnel de la bibliothèque, qui pourra s'entourer d'étudiants, d'enseignants, d'intervenants extérieurs. Ce type de dispositif assoit la légitimité scientifique de l'événement et lui donne, une fois enrichie des différents apports intellectuels des uns et des autres, une profondeur supplémentaire.

À ce titre, la question des partenariats est très importante. La BU n'est pas le seul opérateur culturel au sein de l'Université et au sein de l'agglomération. Il est ainsi très important de prendre conscience des partenariats qui peuvent être établis en interne avec les services culturels de l'Université, ou bien encore en externe avec par exemple des musées, des médiathèques ou des Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI). Le travail en collaboration permet à terme de consolider un réseau et d'assurer une synergie en matière d'action culturelle à l'échelle de l'université ou du territoire couvert.

Bibliographie complémentaire

Les vidéos de la chaîne YouTube de BSF Campus dédiées à l'action culturelle :

<https://www.youtube.com/channel/UCZty5xMut365NUtqAMff2Bq>

Emmanuèle Payen. *Exposer en bibliothèque : enjeux, méthode, diffusion*. Presses de l'Enssib, 2022. ISBN 978-2-37546-141-9

Serge Chamier, François Mairesse. *La médiation culturelle*. Armand Colin, 2023. ISBN 978-2-200-63480-3

Contexte territorial :

Charlotte Hénard, ABF (dir.), *Le métier de bibliothécaire*, 13^{ème} édition, Ed. Cercle de la Librairie, 2019

Isabelle LE PAPE et Delphine QUEREUX-SBAÏ, *Les actions d'éducation artistique et culturelle en bibliothèque*, Villeurbanne, Rhône, France, 2014.

Bernard Huchet, Emmanuelle Payen, *L'action culturelle en bibliothèque*, Editions du Cercle de la librairie, 2008

Mathilde THIRIET, « La formalisation de l'action culturelle : réflexion à partir de l'exemple de la Médiathèque de l'agglomération troyenne » Mémoire d'étude diplôme de conservateur des bibliothèques, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Villeurbanne, Rhône, France, 2004.

Contexte universitaire :

Adèle MARTIN et Joëlle GARCIA, *Action culturelle à l'université : quel(s) territoire(s) pour la bibliothèque universitaire ?* Villeurbanne, Rhône, France, 2014.

Favoriser la réussite des étudiants - 3. Politique culturelle et bibliothèques universitaires : pourquoi faire plus ? - Presses de l'enssib, Villeurbanne, Rhône, France, 2009.

Myrtille MOREAU et Frédéric TESSON, « Modalités et enjeux de l'insertion territoriale d'une université en ville moyenne. Approche à partir de la recherche scientifique à l'université de Pau et des Pays de l'Adour », *Cybergeography: European Journal of Geography*, 2011.

Romain, Anne. *Mettre en place une offre culturelle en bibliothèque universitaire* [en ligne]. Enssib, MAJ 20/06/2017. Disponible sur le Web : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65374-mettre-en-place-une-offre-culturelle-en-bibliotheque-universitaire.pdf>. Consulté le 01/08/2025.

Marie-Emilie Barreau. Les actions culturelles dans les bibliothèques d'enseignement supérieur après la Covid-19 [en ligne]. Enssib, Mémoire d'études, 2023. Disponible sur : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/71846-les-actions-culturelles-dans-les-bibliotheques-d-enseignement-superieur-apres-la-covid-19.pdf> (consulté le 01/08/2025)